

Procès verbal des délibérations

Séance du 27 Septembre 2018

L' an 2018 et le 27 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de NOVELLI Hervé, Maire.

Présents : M. NOVELLI Hervé, Maire, Mmes : BACLE Véronique, BRABAN Françoise, CASTERMAN Peggy, DE CROUTTE Marie-Ange, FASILLEAU Edwige, MM : AUBERT Michel, DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MALECOT Jean-François

Excusés : Mme JARDIN Frédérique a donné procuration à Mme CASTERMAN Peggy.
Mme LECLERC Lydia a donné procuration à M. AUBERT Michel.
M. BOUE Bruno a donné procuration à M. MARTEGOUTTE Etienne.
M. MARTEGOUTTE est excusé.
M. DELANNOY Alcyme a donné procuration à M. NOVELLI Hervé.

Absents : Mme DE BECDELIEVRE Charlotte

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 11

Date de la convocation : 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon
le : 28/09/2018

et publication ou notification
du : 28/09/2018

A été nommé (e) secrétaire : Mme CASTERMAN Peggy

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement : accord à l'unanimité

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2018-09-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2018
- 2018-09-02 - Décisions prises par délégation
- 2018-09-03 - Décision modificative budgétaire n°5
- 2018-09-04 - Admission en non valeur
- 2018-09-05 - Avis sur le projet de SCoT du Pays du Chinonais
- 2018-09-06 - Acceptation d'un don
- 2018-09-07 - Rapport d'activité
- 2018-09-08 - Rapport d'activité
- 2018-09-09 - Rapport d'activité
- 2018-09-10 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

réf : 2018-09-01

M. AUBERT souhaite apporter une modification au procès-verbal de la séance du 26 juillet dernier concernant le point 2018-07-10. En effet, les conventions signées entre les propriétaires et le Conseil Départemental sont des conventions d'indemnisation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec la remarque de M. AUBERT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-09-02

- DIA 2018/0023 : un bâtiment cadastré C 815 d'une superficie totale de 100 m², situé 23 rue Traversière
- DIA 2018/0024 : un terrain cadastré D 417 d'une superficie totale de 831 m², situé rue du Bois de l'Ajonc
- DIA 2018/0025 : un bâtiment et un terrain cadastrés A 149 d'une superficie totale de 1301 m², situés 3 impasse Bourgneuf
- DIA 2018/0026 : un bâtiment et un terrain cadastrés A 434 d'une superficie totale de 717 m², situés 22 rue Fontaine Mademoiselle
- DIA 2018/0027 : un bâtiment et un terrain cadastrés B 317 d'une superficie totale de 763 m², situés 15 route des vaux
- DIA 2018/0028 : un bâtiment et un terrain cadastrés AC 105 et AC 106 d'une superficie totale de 1355 m², situés 25 rue de la Lisière
- DIA 2018/0029 : un bâtiment et un terrain cadastrés C 870, C 984 et C 1026 d'une superficie totale de 288 m², situés 33 rue Bourbon

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-09-03

Dans le cadre du festival du cinéma chinois, la commune avait prévu de prendre en charge le cocktail d'ouverture du festival. Celui-ci a été réglé par le comité des fêtes. Il convient donc de rembourser l'association.

Aussi, des titres doivent être annulés sur l'exercice antérieur, à la demande de la trésorerie.

DM n°5 :

en fonctionnement

compte 6574	+ 600 €
compte 6232	- 600 €

compte 673	+ 2450 €
compte 022	- 2450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la Décision Modificative Budgétaire n°5 comme présentée en séance.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-09-04

Par mail du 23 juillet dernier, le comptable du trésor demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation des admissions en non-valeur d'un montant total de 3 492.27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à donner son accord au comptable du Trésor et prononcer l'admission en non-valeur d'un montant de 3 492.27 € et à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-09-05

Le Schéma d'organisation territoriale (SCoT) est un document élaboré par le Pays du Chinonais permettant :

- d'organiser le territoire en fonction des politiques sectorielles,
- préserver les atouts paysagers et la qualité tout en accueillant durablement les populations et les entreprises.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays du Chinonais.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

M. AUBERT insiste sur la nécessité d'être présent aux réunions du SCoT et du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) car ces deux documents doivent être en corrélation et doivent inclure les objectifs du PLU de la commune, approuvé en décembre 2016. Il est nécessaire de défendre le territoire communal.

Monsieur le Maire ajoute que ce sont des documents théoriques qui donnent la main aux administrations...

réf : 2018-09-06

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du don reçu par M. et Mme Courlivant d'un montant de 250 €.

Après en avoir en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don reçu de M. et Mme Courlivant.

Le Conseil Municipal les remercie.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-09-07

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel 2017 du SDIS d'Indre-et-Loire et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-09-08

M. le Maire présente le rapport d'activité et de développement durable annuel 2017 de la Région Centre et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-09-09

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel 2017 de la communauté de communes Touraine Val de Vienne et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-09-10

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

* point sur l'avancement de la déviation : M. AUBERT fait part de l'avancement des travaux de la déviation qui devraient commencer mi-mars 2019.

Un périmètre d'aménagement foncier a été dessiné. Les terres agricoles ont été catégorisées, ce classement sera validé lors de la prochaine réunion de la CIAF du 19/10. Des remarques peuvent être apportées à M. AUBERT avant cette date.

* éclairage public des ronds-points de Chinon et Loudun : un rendez-vous est programmé prochainement avec le SIEIL pour l'éclairage des ronds-points afin d'uniformiser l'éclairage, avec des lampes LED basse consommation. C'est le conseil départemental qui prendra à sa charge le génie civil de l'éclairage dans le cadre des travaux de la déviation.

Il est noté que le rond-point situé porche de Chinon manque d'éclairage.

* "l'échop et belle" : un commerce ambulancier demande un emplacement place des religieuses pour vendre des boissons à emporter le jeudi soir, aux mêmes heures que le camion burger. Le Conseil Municipal y est favorable.

* Val de Loire numérique : M. AUBERT informe le conseil municipal que le déploiement de la fibre à Richelieu est prévu fin 2019 et 2020 pour un coût final de 608 258 € sur le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne (212 303 € sur l'ex CCPR) contre 3 293 520 € prévus avec Cher Numérique, convention dénoncée (1 303 685 € sur l'ex CCPR).

* manifestations culturelles à venir : Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail soit créé avec M. AUBERT pour recenser les manifestations et la possibilité de décalage des années.

* point sur la rentrée : Mme BRABAN fait un point sur le résultat financier de la cantine pendant l'année scolaire 2017-2018. Il est souligné la qualité des repas. Le coût de matières premières s'élève à 21 500 € contre 39 500 € lorsque les repas étaient préparés par la société Convivio. Cependant les charges fixes augmentent. Le prix du repas devra être révisé prochainement, celui-ci n'ayant pas subi d'augmentation depuis deux ans.

Les effectifs de la rentrée scolaire 2018-2019 :

le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles de Richelieu est de 700 répartis comme suit :

école publique maternelle : 61

école publique élémentaire : 124

Une classe a été supprimée mais le poste reste à Richelieu et est transformé en poste de coordination entre le collège et l'école.

collège public : 244

La création de l'école du socle a permis d'augmenter les effectifs du collège.

L'enseignement du chinois a commencé cette année, en visioconférence 3 heures par semaine avec le collège de Joué-Lès-Tours.
Cependant, la réussite du brevet des collèges est de 77% contre 87% en national.

école privée primaire : 87
collège privé : 160

Mme BRABAN fait remarquer une forte hausse du nombre d'enfants hors commune scolarisés à Richelieu.

La mutualisation de la cantine et du périscolaire avec l'école privée est reconduite avec satisfaction, ce qui porte à 110 le nombre d'enfants mangeant à la cantine de l'école maternelle publique.

Mme BRABAN informe le conseil municipal de la venue de Mme LERAY à Richelieu le jour de la rentrée scolaire.

* à l'arrivée de M. MARTEGOUTTE, Monsieur le Maire lui demande d'apporter des précisions sur le chantier de la déviation : l'appel d'offres sera lancé en octobre pour des débuts de travaux en mars 2019.

* autres points :

réunion de chantier de la salle polyvalente vendredi 28/09 à 8h30 sur place

* remarques rapportées par M. GROLLAUD :

Les blocs de pierres positionnés place des quinconces sont inesthétiques : Monsieur le Maire indique que cette remarque sera étudiée lors de la prochaine commission travaux.

Impasse des Vaux : la parcelle de terres qui relie l'impasse à la voie verte est empruntée par des familles et des poussettes, il est demandé de réaliser un chemin. Un projet avec l'ITEP est en cours.

Quand seront retirées les photos installées dans les douves le temps du festival du cinéma chinois ?

* Il est noté une dégradation de l'entretien du parc : Monsieur le Maire précise que la commune a réduit les charges à la demande de la communauté de communes qui se désintéresse du parc depuis la fusion. Par conséquent, un seul agent travaille à l'entretien du parc. La chancellerie pourrait reprendre à sa charge l'entretien du parc moyennant une participation de la commune et de la communauté de communes. Deux projets sont retenus dans le parc par La Sorbonne : biennale d'art par la White Chapel mais il manque des financements et structure volumétrique du château mais il manque un exploitant.

* Mme FASILLEAU souligne que les grilles de clôture des ateliers municipaux, avenue de Schaafheim, ont été repeintes.

fin de séance : 20h17

En mairie, le 28/09/2018
Le Maire



Hervé NOVELLI